



JEAN-PIERRE SUEUR, Maire d'Orléans

Ajouter de la vie aux années

20 mai « Vivre à Orléans », c'était, ces derniers temps, avoir l'embarras du choix. Les fêtes johanniques étaient précédées, cette année, du lancement « d'Archilab », qui s'impose désormais comme l'une des principales rencontres mondiales de l'architecture de création. Peu après, la « semaine de l'Europe » s'est traduite par de très nombreuses manifestations, dont un colloque sur l'Europe des consommateurs, et par l'arrivée, pour la première fois, de l'Eurostar à Orléans. Au même moment, les journées consacrées à Duhamel du Monceau nous donnaient l'occasion de découvrir un humaniste du « siècle des lumières » dont l'œuvre immense fut très longtemps méconnue. Ces journées précédaient de peu une « semaine algérienne » ouverte par l'Ambassadeur d'Algérie

en France qui eut, elle aussi, un remarquable succès avec des débats sur l'histoire, l'actualité, l'avenir, des expositions et des concerts rassemblant de larges publics. Je tiens à remercier très sincèrement les nombreux partenaires et toutes les associations qui ont contribué à l'organisation de ces événements.

J'ai constaté lors des dernières réunions de la Communauté de communes et de l'agence d'urbanisme la grande attention que portent désormais les élus et les représentants des associations à la sécurité routière. Ainsi, la plupart des amendements qui ont été intégrés dans la dernière version du « Plan de Déplacement Urbain » concernent ce thème. Cette prise de

conscience est salutaire. Nous devons en tirer les conséquences. A l'intérieur des villes, il faut organiser la circulation de manière à ce qu'elle soit fluide et non rapide, il faut privilégier les « circulations douces », respecter pleinement les usagers de la voirie que sont aussi les piétons et les « deux roues », bannir les « pseudo-auto-roues » et privilégier les voies réellement urbaines, de type « boulevard » ou « avenue ».

22 mai Le gouvernement a demandé au maire d'Orléans de préparer un rapport sur la « dépendance » des personnes âgées qui doivent être aidées dans leur vie quotidienne. Une prestation a été instaurée à cet effet il y a trois ans. Mais celle-ci n'atteint pas l'objectif recherché puisque à peine un septième des personnes concernées touche cette prestation. Le rapport que je viens de rendre public, après l'avoir remis à Martine Aubry, propose une réforme profonde de ce dispositif. Cette question est essentielle car il s'agit jusqu'au terme de l'existence, de préserver et si possible, de développer l'intégrité, l'autonomie, le droit à l'initiative, la qualité de la vie de chacun. Le rapport préconise que cela passe désormais par l'attribution d'une « aide personnalisée à l'autonomie ». S'il est bien sûr, bénéfique, pour reprendre les belles formules employées naguère par François Mitterrand, d'ajouter, grâce aux progrès de la médecine, « des années à la vie », il est tout aussi important d'ajouter « de la vie aux années ».